

**DECISION SUR LA REVISION DU PROTOCOLE
RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)
DOC.EX.CL/459 (XIV)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur La révision du Protocole relatif au Parlement panafricain (PAP) ;
2. **AUTORISE** la Commission à engager le processus de révision du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain ;
3. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer et de finaliser les termes de référence pour la révision, en consultation avec le Comité des représentants permanents (COREP), en tenant compte des vues du PAP ;
4. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission d'effectuer une étude approfondie sur la révision du Protocole conformément aux termes de référence, en tenant compte des vues du PAP et de faire par l'intermédiaire du COREP les recommandations appropriées aux organes délibérants de l'Union africaine (UA), pour examen, lors de leurs prochaines sessions ordinaires en juillet 2009 ;
5. **DEMANDE EGALEMENT** au PAP d'amender son Règlement intérieur pour qu'il soit conforme aux instruments juridiques de l'UA ;
6. **DEMANDE ENFIN** au PAP de fixer d'urgence une date limite pour le renouvellement de son Bureau en s'inspirant des autres organes de l'UA et d'organiser dans l'immédiat de nouvelles élections pour renouveler le mandat du Bureau actuel ou élire un nouveau Bureau.

2008

Decision on the Review of the Protocol Relating to the Pan African Parliament (Pap) Doc. Ex.CI/459 (Xiv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1085>

Downloaded from African Union Common Repository